

Comment se rendre à Roques ?

◆ En voiture

En sortant de Toulouse : A 64, direction Tarbes-Lourdes, sortie n°36.
(Roques est à 12 km de Toulouse).

◆ Par le train depuis la gare SNCF de Toulouse-Matabiau

Direction de Montréjeau-Tarbes-Lourdes ou Foix-La Tour de Carol :
Arrêt à Portet-Saint-Simon (durée : 12 mn)

◆ Par l'autobus depuis la gare SNCF de Portet

Bus : **ligne 320** direction Roques et arrêt : Bois (durée 15 mn).

◆ Par le tramway et l'autobus depuis l'aéroport de Blagnac

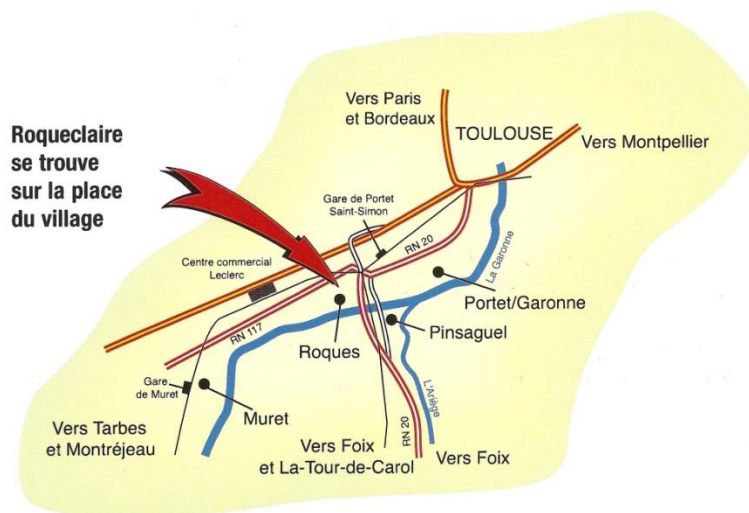
Tramway : **ligne T2** : direction Palais de Justice - Descendre à Croix de Pierre

Bus : **ligne 52** direction Portet-Gare SNCF

Bus : **ligne 320** direction Roques et arrêt : Bois (durée 1h25).

Les lignes de bus ne fonctionnent pas le dimanche.

Les horaires très détaillés pour arriver à Roques (station de bus « Bois ») sont disponibles sur le site de Tisséo : www.tisseo.fr/calculateur



Pour le Centre de Détention ou la Maison d'Arrêt, prendre la direction de Seysses-Saint-Lys (à partir de Muret) et suivre les panneaux indicateurs.



Accueil des familles et amis
des personnes détenues

But : Cette maison permet d'assurer le logement des familles qui désirent visiter les personnes détenues afin de favoriser le maintien des liens familiaux (déclarée au J.O. du 4/11/1972).



La maison entourée d'un parc, comprend :

- au rez-de-chaussée : une salle à manger-cuisine, une salle de détente-bibliothèque avec télévision,
- au 1^{er} étage : 11 chambres (1, 2, 3 ou 4 places) avec sanitaires et douches sur le palier.



Conditions d'admission

- ◆ **Être titulaire d'un permis de visite**
- ◆ **Prendre contact avec le responsable de l'accueil de Roqueclaire**
1, avenue du Parc, 31120 ROQUES. Tél : 05 61 72 12 72.
- ◆ **Durée normale des séjours**
 - d'un week-end à une semaine pour le centre de détention.
 - de un à trois jours pour la maison d'arrêt.
- ◆ **Participation aux frais (voir tarif)**
Le paiement est à effectuer à l'arrivée à la maison.



Chaque famille dispose d'une chambre particulière, chauffée.

Les draps et couvertures sont fournis.



Chaque famille peut préparer et prendre ses repas dans la cuisine-salle à manger (possibilité d'approvisionnement à proximité). Cette pièce comprend les équipements nécessaires (cuisinières, réfrigérateurs, vaisselle, ustensiles de cuisine ...).

Le permis de visite

- ◆ Pour obtenir un permis de visite, il faut en faire la demande :
 - soit auprès du Centre de Détention de Muret, route de Seysses, BP 112, 31605 MURET CEDEX, tél : 05 61 56 67 00.
 - soit auprès de la Maison d'Arrêt de Seysses, rue Danielle Casanova, 31600 SEYSSSES, tél. : 05 61 56 68 68.
- ◆ Il est à noter que les permis de visite, déjà établis pour d'autres lieux de détention, restent valables quand il y a eu transfert.

Les visites

- ◆ Les personnes titulaires d'un permis de visite et munies d'une pièce d'identité peuvent venir au parloir du Centre de Détention ou de la Maison d'Arrêt, aux heures prévues par l'administration pénitentiaire.
- ◆ Les durées et les fréquences des parloirs sont réglementées. Il appartient à la personne détenue visitée de se renseigner auprès de la Direction du Centre ou de la Maison d'Arrêt afin de connaître les heures de parloir dont il peut bénéficier (particulièrement pour ceux dont les familles viennent de loin).
- ◆ Pour les personnes qui ne disposent pas d'une voiture, le transport au Centre de Détention ou à la Maison d'Arrêt est assuré par l'association en début de matinée ou en fin d'après-midi. Il en est de même pour rallier la gare de Portet-Saint Simon.